



DECISION n° DG-S/DRH 2024-05

Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts et par délégation par le chef du département pilotage et gestion des personnels (DPGP) du 14 Avril 2022 portant nomination du chef de pôle gestion-juridique-RH au sein de la direction des ressources humaines (DRH) de la Direction Générale.

Vu l'instruction n° 23-G-157 du 21 décembre 2023 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions du département pilotage et gestion des personnels (DPGP) de la direction des ressources humaines (DRH),

Vu la résolution du Conseil d'administration n° 2022-02 du 12 janvier 2022 portant sur les délégations consenties par le Conseil d'administration en matière juridique et financière.

Décide :

A compter du 1^{er} janvier 2024, délégation est donnée à Madame **Bénédicte HERBRETEAU**, cheffe du pôle en charge de la GRH publique, à l'effet de signer,

1. En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines :

- tous actes et décisions relatifs aux nominations, mutations, retraites, contrats et promesses d'embauche, etc ..., pour les personnels de l'établissement,

à l'exclusion :

- des actes ayant le caractère d'un règlement général,
- des décisions ayant le caractère de sanctions disciplinaires.

La décision n° DG-S/DRH 2023-03 du 1^{er} janvier 2023 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Valérie Metrich-Hecquet